Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0220-DE

Guingamp
Gwengamp

République Française

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 16 février 2026

—

Le seize février 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trois février 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL-BIZIEN Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. KERHERVÉ Guy , M. STEPHAN Philippe, Mme LE HOUEROU Annie, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme ZIEGLER Evelyne, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LE ROY Charline respectivement représentés par M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme SANZ Myriam, Mme CORBEL Peggy et Mme TISSIER Isabelle

Absents excusés : M. GAUTIER Christophe, Mme VAROQUIER Lydie.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual

DEL2026-02-20- AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Houssain Aatach.

Au regard du calendrier électoral, la ville n'est pas en mesure, à ce stade, de définir de manière exhaustive et précise l'ensemble des projets susceptibles d'être présentés aux partenaires financiers.

Néanmoins, afin de ne pas se priver des opportunités de financement existantes ou à venir, elle souhaite pouvoir engager des démarches de sollicitation de subventions au fil de l'eau, en fonction des appels à projets, dispositifs de soutien et opportunités qui se présenteront.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à pouvoir solliciter toute subvention, aide financière ou concours auprès de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités territoriales, des établissements publics ainsi que tout autre organisme afin de soutenir la mise en œuvre de projets relevant des compétences et des orientations de la ville dont le contenu, le calendrier, le coût prévisionnel ou le plan de financement ne seraient pas encore totalement arrêtés.
Les projets impliquant un engagement financier significatif ou un arbitrage budgétaire spécifique feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0220-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention, aide financière ou concours auprès de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités territoriales, des établissements publics ainsi que tout autre organisme pour la réalisation de projets relevant de la compétence de la commune.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document afférent aux demandes de subventions.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)